

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2024

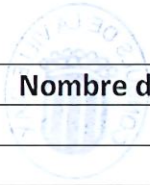
Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 7 novembre 2024, sous la présidence de son maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

PRÉSENTS : Mmes Valérie ADEMA, Géraldine GAU, Isabelle GUERY, Marie-Agnès ROSSIGNOL.
Mrs Laurent BERNARD, Jean-Louis FUGAIRON, Marc LOISON, Alain MAYODON, Alain PIBOULEAU, René ROQUES.

ABSENTS : Mme Sylvie MARTIN a donné procuration à Mme Valérie ADEMA.
Mmes Sandrine BRINGAY, Hélène ROUZAUD et Sonia TRINCARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Alain MAYODON.

EXTRAIT **DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2024 11 14**



Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	11
Procurations	1
Votants	12

OBJET : INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL – DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal N° 2020/050 en date du 27 mai 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par le maire en vertu de cette délégation,

Monsieur le maire présente donc oralement les décisions suivantes :

- **Décision modificative N°2 (DM2)** :

- ✓ Fongicibilité pour versement d'une subvention complémentaire au CCAS d'un montant de 3 220 € puis réaffectation des crédits en investissement.

- **Décision du maire N° 2024-13** : Commune – constitution de provisions pour créances douteuses.

Il demande au conseil municipal de prendre note de ces décisions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
PREND NOTE des décisions présentées ci-dessus par Monsieur
le maire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État au titre de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit

Pour copie conforme – au registre sont les signatures
Ax-les-Thermes, le 14 novembre 2024

Le Maire
Dominique FOURCADE

Le secrétaire de séance
Alain MAYODON

